

COMMUNE DE MONTCUQ EN QUERCY BLANC

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du : 6 septembre 2022 à 20 Heures, Salle du Conseil de la Mairie de MONTCUQ EN QUERCY BLANC 46800

Président du Conseil Municipal : Alain LALABARDE

Secrétaire de Séance : Jocelyne MATHIEU

Total des membres présents : 13

M . Mmes LALABARDE, SABEL, ROUX, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE, MEYNEN, DEMON, BERTHOLET-FRAUNIE, BARRES, MURET, ARNAL, MATHIERE

Mme SAURT : Donné pouvoir à Mme MATHIEU

Mme FICAT : Donné pouvoir à M. LALABARDE

Total des membres présents ou représentés : 15

Membres absents excusés :

Mmes LE QUILLEC Edwige, RECHE Arianne, SAURAT Anna, LAPEZE Yannick

Total des membres absents excusés : 4

Membres absents : M. BARRAU, CAUMON, LAGARD, LAPLANCHE

Total des membres absents excusés ou absents : 8

QUORUM : 12

Suite à l'absence de quorum à 20 h, la séance n'a pu s'ouvrir qu'à 20 h 25 grâce à l'arrivée de 3 conseillers municipaux. Devant l'absence répétée sans motivation et justification valable de plusieurs élus, Monsieur le Maire rappelle l'article 17 du règlement intérieur du Conseil Municipal concernant les absences aux réunions du Conseil.

Si cette situation perdurait, cet article sera applicable avec toutes les conséquences qui en découleront.

M. le Maire appelle au vote pour l'approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 5 juillet 2022

Adopté à l'unanimité	à		
	VOTE : POUR	CONTRE	ABSTENTION
	LALABARDE, SABEL, ROUX, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE, MEYNEN, DEMON, BERTHOLET-FRAUNIE, BARRES, MURET, ARNAL, MATHIERE		

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Création d'emploi pour accroissement temporaire d'activité
- Opérations d'éclairage public avec la Fédération Départementale d'Electricité du Lot
- Convention d'adhésion aux services du pôle numérique du Centre de Gestion du Lot au 01/01/2023
- Dénomination et numérotation de voies
- Décision budgétaire modificative n°2

Questions diverses éventuelles

DÉLIBÉRATIONS

N° 1 : Création d'emploi pour accroissement temporaire d'activité

Présentation de M. Le Maire :

- Cette création d'emploi concerne Mme GELLÉ Fanny qui travaillera pour la surveillance des enfants à l'entrée et la sortie l'école élémentaire et à la cantine. Ce poste annualisé, est de 6H hebdomadaires.
- Monsieur BARRES demande quelles sont les tâches de M. Damien BAS : il est placier régisseur sur le marché dominical et travaille à l'école maternelle et élémentaire et à l'ALSH

- VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté l'unanimité	à	VOTE : POUR	CONTRE	ABSTENTION
		LALABARDE, SABEL, ROUX, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE, MEYNEN, DEMON, BERTHOLET- FRAUNIE, BARRES, MURET, ARNAL, MATHIERE		

Opérations d'éclairage public avec la Fédération Départementale d'Electricité du Lot

Présentation de Monsieur le Maire :

- Monsieur le Maire expose la nécessité de remplacer un certain nombre de candélabres qui sont défectueux par un appareillage plus moderne et répondant aux normes actuelles d'économie d'énergie. Plusieurs voies de la commune sont concernées par ces d'opérations qui sont effectuées et prises en charge financièrement en partie importante par la FDEL, suivant un barème répondant à certains critères.
- Monsieur le Maire précise que chaque opération fait l'objet d'une délibération individuelle et qu'il expliquera au fur et à mesure de leur présentation les particularités techniques et financières de chacune des opérations présentées

N° 2 :Opération 40527EP - Création d'un point lumineux pour la librairie du centre sur poste bourg Montcuq (librairie «livres, books et Company » rue de Montmartre

- **Coûts financiers estimatifs** : Extension : 2 100€

FDEL	735 €
Commune	1365 €

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté l'unanimité	à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		LALABARDE, SABEL, ROUX, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE, MEYNEN, DEMON, BERTHOLET- FRAUNIE, BARRES,, MURET, ARNAL, MATHIERE		

N° 3 : Opérations d'éclairage public avec la Fédération Départementale d'Electricité du Lot –Opération 400021EP ; Intervention à la suite de la demande D4602012100013 LEP181 HS LEP 181-CEP11 – RUE DE LA COSTO ET LA PROMENADE

- **Coûts financiers estimatifs** : -Renouvellement : 11 800€

*FDEL 8 260 €

*Commune 3 540 €

-Extension hors TX ER : 1 200€

*FDEL 420€

*Commune 780 €

- VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté l'unanimité	à	VOTE : POUR	CONTRE	ABSTENTION
		LALABARDE, SABEL, ROUX, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE, MEYNEN, DEMON, BERTHOLET- FRAUNIE, BARRES, MURET, ARNAL, MATHIERE		

N° 4 : Opérations d'éclairage public avec la Fédération Départementale d'Electricité du Lot – OPÉRATIONS 39891EP ET V39891EP2 AJOUT D'UN POINT SUPPLEMENTAIRE Dépannage suite à intervention D460201210007 sur le PL n° 232 Sous le Château

- **Coûts financiers estimatifs** : Remplacement de lanterne et ajout d'un point lumineux supplémentaire : 11800 €

FDEL	8260 €
Commune	3540 €

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité	à		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	LALABARDE, SABEL, ROUX, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE, MEYNEN, DEMON, BERTHOLET-FRAUNIE, , BARRES, MURET, ARNAL, MATHIERE		

N° 5 Opérations d'éclairage public avec la Fédération Départementale d'Electricité du Lot OPERATION 40021EP2 – Intervention suite à la demande D460201210013 LEP 181 HS LEP18- CEP 11 – RUE NEGUEVIELLE

- **Coûts financiers estimatifs** : Remplacement de lanternes et d'un mât : 10900 €

- FDEL :	6950 €
- Commune	3950 €

- VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté l'unanimité	à	VOTE : POUR CONTRE ABSTENTION		
		LALABARDE, SABEL, ROUX, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE, MEYNEN, DEMON, BERTHOLET- FRAUNIE, BARRES, MURET, ARNAL, MATHIERE		

N° 6 Opérations d'éclairage public avec la Fédération Départementale d'Electricité du Lot COUVENT DES CORDELIERS – DOSSIER 40109 EP et 40109EP2

- Coûts financiers estimatifs : - Renouvellement : 5800 €
- Fdel 2726 €
- Commune 3074 €
- Extension : 10300 €
- FDEL : 3605 €
- Commune : 6695 €
-

- VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté l'unanimité	à	VOTE : POUR CONTRE ABSTENTION		
		LALABARDE, SABEL, ROUX, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE, MEYNEN, DEMON, BERTHOLET- FRAUNIE, BARRES, MURET, ARNAL, MATHIERE		

-
-

Monsieur BARRES ouvre le débat sur la nécessité de réduire les consommations électriques dans les villages en éteignant la nuit. Mme SABEL dit que l'éclairage de Ste Croix fonctionne déjà avec une horloge qui éteint à 23 h.

Monsieur LALABARDE explique que toutes les nouvelles installations de la FDEL fonctionnent en mode économie d'énergie. Pour exemple, il cite le cœur de village dans lequel tous les nouveaux candélabres réduisent leur luminosité la nuit de 70%.

Il reste un certain nombre de points lumineux à changer. Ils feront l'objet d'un programme de remplacement prévu chaque année suivant les besoins.

N° 7 Convention d'adhésion aux services du pôle numérique du Centre de Gestion du Lot au 01/01/2023

Présentation de Monsieur le Maire :

Cette convention d'adhésion aux services du pôle numérique du Centre de Gestion remplace plusieurs conventions que nous avons à savoir :

La dématérialisation des marchés publics et des actes, les progiciels, la comptabilité, la signature électronique.

Cet outil est indispensable au bon fonctionnement de notre administration.

- VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté l'unanimité	à	VOTE :		
		POUR	CONTRE	ABSTENTION
		LALABARDE, SABEL, ROUX, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE, MEYNEN, DEMON, BERTHOLET- FRAUNIE, BARRES, MURET, ARNAL, MATHIERE		

N° 8 **Dénomination et numérotation des voies**

- Monsieur le Maire présente les différentes modifications de numérotation à prendre en compte.
- Après discussion la place devant l'ancienne gendarmerie se nommera Lou sol de Festayre
- VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté l'unanimité	à	VOTE : POUR CONTRE ABSTENTION		
		LALABARDE, SABEL, ROUX, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE, MEYNEN, DEMON, BERTHOLET- FRAUNIE, BARRES, MURET, ARNAL, MATHIERE		

N° 9 **Décision modificative n°2**

Il est nécessaire d'abonder un certain nombre de lignes pour équilibrer les comptes à savoir :

les panneaux touristiques pour 6500 €, la numérotation de voirie pour 1000 €, le mobilier urbain pour 500 €, les bâtiments et installations pour 5000 €, soit 13000 €.

par : le reliquat sur les travaux de l'école de musique pour 3000 €, sur les matériau de voirie pour 5000 €, sur l'aménagement de voirie St Jean pour 5000 €, soit 13000 €

Le reliquat sur l'aménagement de voirie St Jean sera destiné au marquage au sol.

QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de la discussion sur les équipements de sécurité de l'avenue Saint Jean (marquage au sol, limitation de vitesse et plateaux traversants)

Le panneau d'entrée Montcuq sera déplacé d'environ 120 m.

Des feux déclenchables à 50 km/h seraient souhaitables pour sécuriser la traversée des enfants utilisant le stade. Entre les plateaux traversants la limitation reste à 30 km/h.

Le marquage médian risque d'encourager l'augmentation de la vitesse et n'est donc pas envisagé.

La sécurisation de la traversée de la D28 sera mise à l'étude.

- **Voyage scolaire en Angleterre**

Prix par élève : 345 € - 23 élèves de Montcuq sont concernés. La commune versera une participation de 100 € par élève soit 2300 €

- **Abandon d'une parcelle au profit de la Municipalité de Montcuq**

Monsieur GLUCKLER abandonne la parcelle L1831 à Caveroque d'une contenance de 880 m² au profit de la Municipalité qui l'en remercie vivement. Il propose également une parcelle de bois au prix de 1 € le m² que nous proposerons à la vente aux voisins directs.

- **Augmentation du tarif électricité des salles communales**

Sera décidé après étude des facturations EDF pour toutes les salles communales.

- **Aide aux devoirs**

Une parente d'élève demande s'il serait possible de proposer l'aide aux devoirs. Il faut étudier la question car la gestion risque d'être très compliquée.

- **Octobre rose**

Manifestation le 2 octobre mais le village sera décoré tout le mois d'octobre avec des ballons et des parapluies roses

Ciné lot : film le dimanche

Eclairage de la Tour en rose tout le mois d'octobre

Vente des rubans roses par les commerçants

Randonnée avec la Rando Montcuquoise

Apéritif offert par le Crédit Agricole

- **Plan d'eau -Tour**

Plan d'eau : Recette été 2022 : 58228 € dont 53166 € payés directement à la borne (la différence concerne les cartes achetées à la Mairie) Le paiement CB a été bien intégré par les utilisateurs. Monsieur le Maire rappelle que ces paiements concernent exclusivement le parking et servent aux investissements sur le lac.

Tour : recette 15762 € pour un total de 4482 entrées, soit environ 8700€ de moins que l'année dernière. La canicule semble être la cause de cette différence.

- **Règlement du plan d'eau**

Deux problèmes : le burkini et les seins nus.

Dans l'arrêté municipal, il n'est pas donné la description précise des vêtements autorisés pour la baignade et cela a généré des problèmes.

Le burkini est considéré comme une tenue de bain

La baignade en vêtements de ville est interdite

Sur le sable : les seins nus sont autorisés le nudisme interdit

Pour l'année prochaine, il faudra apporter des précisions à ce règlement.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 4 octobre 2022

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h

Le Maire
Alain LALABARDE

La Secrétaire de Séance
Jocelyne MATHIEU

